

7.—Personnes accusées d'actes criminels, issue des causes et condamnations antérieures, 1960 et 1961

Détail	1960	1961	Détail	1960	1961
Accusées.....	39,343	43,161	Hommes condamnés.....	32,891	35,516
Acquittées.....	3,676	4,173	Femmes condamnées.....	2,552	3,163
Désaccords du jury.....	6	8	Première condamnation.....	10,759	10,566
Suspensions d'instances.....	151	225	Seconde condamnation.....	5,148	5,265
Accusations non fondées.....	29	22	Autres condamnations.....	13,021	13,877
Détenues pour folie.....	38	54	Non mentionnée.....	6,515	8,971

Sentences, genre de procès et poursuites judiciaires.—Le tableau 8 renseigne sur les sentences imposées pour actes criminels, le tableau 9, sur le genre de procès et l'issue des causes, et le tableau 10, sur les personnes accusées et déclarées coupables d'actes criminels par le tribunal.

Deux genres de sentences maintiennent, pour une certaine période de temps, une relation entre la personne jugée par le tribunal et les institutions judiciaires d'une localité: liberté surveillée et placement dans une institution. Les institutions auxquelles une personne peut être envoyée sont diverses: pénitenciers, maisons de correction, prisons et fermes industrielles. En théorie, chaque institution a une fin propre dont on est censé tenir compte dans le jugement à rendre. Dans la pratique, toutefois, l'existence d'une institution dans la localité contribue à déterminer le jugement.

8.—Sentences imposées pour actes criminels, par province, 1961

Sentence	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canada
Substitution d'amende....	127	13	348	242	1,456	3,044	543	463	1,201	1,030	41	8,508
Prison												
Moins d'un an.....	292	21	343	336	2,812	3,569	575	657	1,275	1,688	144	11,712
Un an et plus.....	50	1	12	55	247	643	163	126	498	473	13	2,281
Maison de correction.....	3	—	5	—	113	1,546	23	—	3	371	—	2,064
Pénitencier												
Moins de deux ans.....	—	—	2	10	11	57	1	12	8	15	—	116
Deux à cinq ans.....	28	3	180	96	743	740	133	82	259	276	9	2,549
Cinq à dix ans.....	2	—	6	7	92	120	11	7	13	41	1	300
Dix à quatorze ans.....	—	—	—	—	26	15	—	1	8	10	2	62
Quatorze ans et plus.....	—	—	—	1	23	6	—	—	—	2	—	32
A perpétuité.....	—	—	2	—	4	8	1	—	1	2	—	18
Détenue préventive.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2
Peine capitale.....	—	—	—	1	2	5	1	—	—	3	—	12
Sursis, sans surveillance...	151	13	217	193	1,486	1,053	537	181	195	422	34	4,482
Sursis, avec surveillance...	50	4	269	97	1,039	3,175	380	214	551	757	5	6,541
Total.....	703	55	1,384	1,038	8,054	13,981	2,368	1,743	4,012	5,092	249	38,679